

Club Cyclo Saint Jean d'Août

Règlement intérieur

1: Présentation

Conformément à l'article 12 des statuts du club Cyclo Saint Jean d'Août, il a été approuvé, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 15 décembre 2017, le présent règlement intérieur.

Ce règlement intérieur fixe diverses règles de fonctionnement, non prévues par les statuts.

2: Activité

Le Cyclo saint Jean d'Août a pour activité la pratique du sport cycliste sur route ou tout terrain. Le club organise des sorties hebdomadaires (voir horaires article 4), participe à des randonnées extérieures, courses. Il offre aussi la possibilité de pratiquer la course à pieds hors stade.

Le club organise également d'autres évènements extra sportif, qui ont pour objectif d'assurer son équilibre financier, et de maintenir l'esprit de camaraderie et de convivialité qui sont les fondements de notre association.

3: Adhérer à l'association

Pour adhérer à l'association, 3 possibilités:

- prendre au club la licence annuelle auprès de l'UFOLEP,
- prendre au club une carte de membre pour les personnes licenciées au sein d'un autre club ou d'une autre fédération,
- prendre au club une carte de membre pour participer uniquement aux activités extra sportives.

La pratique régulière de l'activité cycliste au sein du club implique la souscription de la licence annuelle. La carte de membre ne permet pas aux personnes non licenciées par ailleurs de prendre part aux sorties du club.

4: Les sorties cyclos

Les horaires des sorties hebdomadaires sont les suivants:

		jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
Dimanche	08h00			[Barre violette]									
	08h30		15/02								[Barre violette]		
	09h00	[Barre violette]											[Barre violette]
Mercredi	08h00						[Barre verte]						
	14h00	[Barre verte]									[Barre verte]		

Pour les jours fériés, les horaires sont ceux du dimanche.

L'adhésion au club implique le respect des règles qui régissent la sécurité publique (tout particulièrement le code de la route).

Pour participer aux sorties du club:

- Port du casque obligatoire,
- être à jour de ses cotisations (licence ou membre pour les licenciés ailleurs),
- respecter l'esprit du club, donc de cohésion (un seul groupe en échauffement pendant 15km, respect des arrêts par tous,...).

Le club accepte la participation occasionnelle de cyclos, afin de découvrir le club et son ambiance. Pour cela une assurance est souscrite.